

GOUVERNEMENT DU  
NUNAVUT  
Ministère des Services communautaires et  
gouvernementaux

ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE DES LOTERIES  
DU NUNAVUT  
au 31 mars 2016

## SOMMAIRE

Page

---

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

État de l'évolution des ressources financières nettes 2

Bilan des opérations 3

État des flux de trésorerie 4

Notes relatives aux états financiers 5 - 9

Annexes

Annexe 1 — Calcul des montants du bilan des opérations 10

Annexe 2 — Tableau des recettes nettes des loteries 11

Annexe 3 — Calcul des montants du tableau des recettes nettes des loteries 12

Annexe 4 — Historique du chiffre d'affaires et des pourcentages mensuels 13

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction, qui est responsable de la fiabilité, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information fournie. Ils ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Au besoin, les états financiers comprennent des montants qui sont fondés sur les estimations éclairées et les meilleurs jugements de la direction, en prenant dûment en considération les limites raisonnables de l'importance relative.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes requis et conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien safeguardé et que des registres adéquats sont tenus. Ces contrôles comprennent le respect de normes de qualité dans l'embauche et la formation des employés, les manuels de politiques et procédures, et responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies. La direction du Conseil reconnaît qu'il est de sa responsabilité de diriger les affaires du Conseil conformément aux exigences des lois applicables et aux bonnes pratiques commerciales, et de maintenir des règles de conduite appropriées.

Les vérificateurs fournissent annuellement une vérification indépendante et objective dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux normes de vérification comptable généralement reconnues au Canada.

Directeur général,  
Conseil du sport et des loisirs des T.-N.-O.

30 juin 2016

# VERY COOPER & Co. LTD.

Comptables généraux accrédités

4918---SOtb Street, C.P. 1620  
Yellowknife, ::-nXL\2P2  
www.averycooper.com

Téléphone : (867) 873-3441  
Télécopieur : (867) 873-2353  
Sans frais : 1-800-661-0787

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Au sous-ministre,  
ministère des Services communautaires et  
gouvernementaux,  
gouvernement du Nunavut

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints de l'Office des loteries du Nunavut, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des variations de l'actif net, des activités d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables du secteur public au Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du vérificateur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures de vérifications appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos vérifications sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des loteries du Nunavut au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016, conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

Can't Show ACCL signature.jpg

Avery Cooper & Co. Ltd. Comptables généraux accrédités,  
Yellowknife, T.N.-O.

30 juin 2016

# OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT

## BILAN au 31 mars 2016

	2016	2015
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Disponibilités	284 411 \$	156 548 \$
Investissements à court terme	100 000	100 000
Intérêts courus à recouvrer	73	239
Somme à recouvrer de l'Office des loteries des T.N.-O.	247 098	376 092
	631 582	632 879
<b>PASSIF</b>		
Dettes fournisseurs et charges à payer	5 254	5 628
Sommes dues au Conseil des sports et des loisirs des T.N.-O.		238
	5 254	5 866
<b>ACTIF FINANCIER NET</b>	626 328	627 013
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>		
<b>SOLDE D'OUVERTURE</b>	627 013	786 812
<b>EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES (page 3)</b>	626 328	490 201
<b>FONDS REMIS AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT</b>	(627 013)	(650 000)
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	626 328 \$	627 013 \$

Pour le compte de l'Office des loteries du Nunavut

\_\_\_\_\_  
Directeur du Conseil des sports et des loisirs des T.N.-O.

\_\_\_\_\_  
Ministère des Services communautaires et  
gouvernementaux du Nunavut

OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT  
 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES  
 FINANCIÈRES NETTES  
 au 31 mars 2016

	2016	2015
EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES établi à la page 3	626 328 \$	\$ 490 201
FONDS REMIS AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT	(627 013)	(650 000)
ACTIF FINANCIER NET d'ouverture	627 013	786 812
ACTIF FINANCIER NET de clôture	626 328	\$ 627 013

**OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT**  
**BILAN DES OPÉRATIONS**  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	<b>Budget de 2016 (non vérifié)</b>	<b>Résultats réels de 2016</b>	<b>Résultats réels de 2015</b>
	\$	\$	\$
<b>RECETTES</b>			
Recettes nettes des loteries ( <i>annexe 2</i> )	<b>754 615</b>	<b>801 290</b>	589 689
Intérêts	<b>1 000</b>	<b>1 511</b>	1 715
<hr/>			
Recettes totales	<b>755 615</b>	<b>802 801</b>	591 404
<b>DÉPENSES</b>			
Vérification et comptabilité	<b>5 500</b>	<b>6 563</b>	5 528
Assurances ( <i>note 8</i> )		<b>248</b>	279
Frais de gestion	<b>14 500</b>		12 564
Poste et fret	<b>12 000</b>	<b>13 456</b>	7 155
Formation et perfectionnement professionnels	<b>3 000</b>		4 221
Autres frais professionnels	<b>500</b>		
Réparations et entretien	<b>500</b>		335
Salaires et avantages sociaux	<b>72 000</b>	<b>(376)</b>	71 121
Déplacements	<b>500</b>		
<hr/>			
	<b>108 500</b>	<b>19 891</b>	101 203
<hr/>			
Excédent (ou insuffisance) avant affectation	<b>647 115</b>	<b>782 910</b>	490 201
<hr/>			
Affectation aux frais généraux ( <i>Note JO</i> )		<b>156 582</b>	
<hr/>			
Excédent (ou insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	<b>647 115</b>	<b>626 328</b>	490 201
<hr/>			

**OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<hr/>		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Encaissements	<b>930 450</b>	677 235
Encaissements d'autres recettes	<b>1 511</b>	1 715
Paievements faits aux fournisseurs	<b>(177 085)</b>	(101 863)
<hr/>		
Disponibilités nettes provenant des activités d'exploitation	<b>754 876</b>	577 087
<hr/>		
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>		
Fonds remis au gouvernement du Nunavut	<b>(627 013)</b>	(650 000)
Acquisition d'investissements à long terme		(100 000)
<hr/>		
Disponibilités nettes provenant des activités de financement et d'investissement (ou servant à ces activités)	<b>(627 013)</b>	(750 000)
<hr/>		
<b>Hausse (ou baisse) nette des disponibilités</b>	<b>127 863</b>	(172 913)
Disponibilités en début d'exercice	<b>156 548</b>	329 461
<hr/>		
<b>Disponibilités en fin d'exercice</b>	<b>284 411</b>	156 548
<hr/>		

OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT  
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

NOTE 1 NATURE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Le Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest (« NWT Sport and Recreation Council, NWTSRC ») a conclu des accords avec la Société de la loterie de l'Ouest du Canada (« Western Canada Lottery Corporation Agreement », signé le 1er avril 2009) et le gouvernement du Nunavut (« Nunavut Lottery Agreement », signé le 1er avril 2009) afin d'effectuer et de gérer la vente des produits de la Loterie de l'Ouest du Canada. Le NWTSRC a été formé pour aider aux efforts communs de commercialisation de la Loterie de l'Ouest du Canada (la « Loterie ») dans le territoire du Nunavut. Cet accord a été mis à jour le 1er avril 2015 et prend fin le 31 mars 2020, à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à l'Accord ou renouvelé par les parties.

NOTE 2 PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, comme le préconise le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales règles et méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

- a) Les fonds reçus de la Société de la loterie de l'Ouest du Canada sont reconnus comme des recettes seulement lorsque le tirage a été effectué.
- b) Les quasi-espèces sont tous les investissements ayant une échéance ne dépassant pas trois mois et tous les prêts bancaires sans modalités de remboursement fixes.
- c) Les instruments financiers sont les disponibilités, les dettes fournisseurs et les sommes dues à une partie liée. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Office des loteries du Nunavut n'est exposé à aucun risque important lié aux intérêts, à la devise ou au crédit.
- d) Les actifs financiers, constitués d'espèces, de comptes débiteurs et montants à recevoir de parties apparentées, sont des actifs qui peuvent être utilisés pour acquitter des dettes existantes ou pour financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à être utilisés dans le cours normal des activités.
- e) Les actifs non financiers, constitués de charges prépayées, ne sont pas utilisables pour acquitter des dettes existantes et sont retenus pour être utilisés à des fins de prestation de services au cours de périodes futures. Ils ont une vie utile qui s'étend au-delà de l'exercice en cours et ne sont pas destinés à être vendus dans le cadre des activités ordinaires.
- f) La dette nette est mesurée comme la différence entre les dettes de l'organisation et ses actifs financiers. La différence porte directement sur les exigences de revenu futures de l'organisation et sur sa capacité de financer ses activités et de respecter ses dettes et obligations contractuelles.



**OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT**  
**NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

**NOTE 3 CHANGEMENTS DES POLITIQUES COMPTABLES**

**a) Transactions entre entités**

En mars 2015, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a produit l'article PS 3420, « Transactions entre entités ». Ce nouvel article établit les normes régissant la façon de comptabiliser les transactions entre les entités du secteur public qui comptent une entité relevant du gouvernement selon la perspective d'un fournisseur et d'un bénéficiaire, et d'en faire rapport. Les caractéristiques principales du nouvel article sont :

- en vertu d'une politique de ventilation des coûts, les recettes et les dépenses sont comptabilisées sur la base du montant brut;
- les transactions sont comptabilisées selon leur valeur comptable, sauf dans des cas exceptionnels;
- un bénéficiaire peut choisir de reconnaître les coûts non affectés pour la prestation de biens et de services et les comptabiliser selon leur valeur comptable, leur juste valeur ou autre montant dicté par une politique, structure de redevabilité ou pratique budgétaire, et
- le transfert d'un actif ou d'un passif à titre gratuit ou pour une contrepartie négligeable est comptabilisé par le fournisseur à la valeur comptable et par le bénéficiaire à la valeur comptable ou selon sa juste valeur. Cet article s'applique aux exercices commençant le ou après le 1er avril 2017. Il peut être adopté plus tôt. L'Office des loteries du Nunavut examine actuellement l'impact de cet article.

**b) Actif**

En juin 2015, le CCSP a produit l'article PS 3210, « Actif ». Ce nouvel article fournit des conseils sur l'application de la définition des actifs et établit des normes générales de comptabilisation des actifs. La présentation d'information sur les grandes catégories d'actifs qui ne sont pas comptabilisés est requise. Lorsqu'un actif n'est pas comptabilisé parce qu'il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable du montant en cause, les raisons de cet état de fait doivent être présentées. Cet article s'applique aux exercices commençant le 1er avril 2017. L'adoption antérieure est autorisée. L'Office des loteries du Nunavut examine actuellement l'impact de cet article.

**c) Information sur les entités apparentées**

En mars 2015, le CCSP a produit l'article PS 2200, « Information sur les entités apparentées ». Ce nouvel article définit ce qu'est une entité apparentée ainsi que les divulgations établies qui sont requises dans le cas des transactions entre entités apparentées. La divulgation de l'information sur les entités apparentées et la relation entre elles est requise lorsqu'elles se sont traduites par une valeur différente que celle qui aurait été établie si les entités n'avaient pas été apparentées, et qu'elles ont, ou pourraient avoir un effet réel sur les états financiers. Cet article s'applique aux exercices commençant le 1er avril 2017. L'adoption antérieure est autorisée. L'Office des loteries du Nunavut examine actuellement l'impact de cet article.

**NOTE 4 VENTES NETTES POUR LA PÉRIODE VISÉE**

	\$	%
Arctique de l'Est/Nunavut ( <i>annexe 4</i> )	2 761 221	15,3
Arctique de l'Ouest/Territoires du Nord-Ouest ( <i>Annexe 4</i> )	15 261 255	84,7
Total	18 022 476	100,0

**OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT**  
**NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

**NOTE 5 NOMBRE DE TERMINAUX**

		Nombre	%
<b>Arctique de l'Est/Nunavut</b>			
Du 1er avril au 31 mars 2016	3		
Multiplié par le nombre de mois	12,00		
	36,00		
Moyenne pondérée du nombre de terminaux		<b>3,00</b>	10,65
<b>Arctique de l'Ouest/Territoires du Nord-Ouest</b>			
Du 1er avril au 31 décembre 2015	25		
Multiplié par le nombre de mois	9,00		
	225,00		
Du 1er janvier au 29 février 2016	26		
Multiplié par le nombre de mois	2,00		
	52,00		
Du 1er mars au 31 mars 2016	25		
Multiplié par le nombre de mois	1,00		
	25,00		
	302,00		
Moyenne pondérée du nombre de terminaux		<b>25,17</b>	89,35
Total		<b>28,17</b>	100

**NOTE 6 COÛTS RÉELS**

Les coûts réels seront portés au débit à mesure que les dépenses seront engagées.

**OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT**  
**NOTES RELATIVES AUX ÉTATS**  
**FINANCIERS**  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

**NOTE 7 COMMUNICATIONS**

		\$
<b>Arctique de l'Est/Nunavut</b>		
<b>Terminaux reliés par satellite</b>		
Du 1er avril au 31 mars 2016	1	
Multiplié par le nombre de mois	<u>12,00</u>	
	<u>12,00</u>	
Nombre total de mois	12,00	
Multiplié par les coûts mensuels (fondé sur 1 terminal)	1 164,65 \$	
Coût fixe pour les terminaux de l'Est reliés à un satellite		13 976
<b>Terminaux non reliés par satellite</b>		
Du 1er avril au 31 mars 2016	2	
Multiplié par le nombre de mois	12,00	
	24,00	
Nombre total de mois	24,00	
Multiplié par les coûts mensuels (fondé sur 1 terminal)	344,50 \$	
Coût fixe pour les terminaux non reliés à un satellite		8 268
Coût total des communications de la Loterie de l'Ouest du Canada	160 956	
Moins : coûts fixes de communications	(138 265)	
Total des autres coûts de communications	22 691	
Multiplié par le pourcentage des ventes au Nunavut	15,3 %	3 472
<b>Total • consigné à l'annexe 2</b>		<b>25 716</b>

**NOTE 8 ASSURANCES**

		\$
Assurance de base		2 333
Multiplié par : pourcentage		<u>10,65 %</u>
<b>Total • consigné à l'annexe 1</b>		<b>248</b>

**OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT**  
**NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

**NOTE 9 AMORTISSEMENT**

	\$	%	\$
50 % basé sur le pourcentage des ventes	34 553	15,3	5 287
50 % basé sur le nombre de terminaux	34 553	10,65	3 680
<b>Total — <i>consigné à l'annexe 2</i></b>	<b>69 106</b>		<b>8 967</b>

**NOTE 10 FRAIS GÉNÉRAUX**

Les frais généraux représentent 20 % des dépenses totales de l'Office des loteries du Nunavut avant frais généraux.

	\$
Revenu net au Nunavut avant frais de gestion <i>conformément au bilan des activités d'exploitation</i>	782 910
Multiplié par : (pourcentage des frais de gestion)	20 %
<b>Total</b>	<b>156 582</b>

**NOTE 11 AUTRES DÉPENSES**

Tous les coûts, s'il en est, liés à la perte de recettes découlant de vols, de fraudes, de collusion ou d'autres actes commis chez les détaillants de l'Est seront assumés par le gouvernement du Nunavut et non par l'Office des loteries des Territoires du Nord-Ouest ou le Conseil des Sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest.

**NOTE 12 DÉPENSES RELATIVES AUX MÉDIAS**

Les dépenses relatives aux médias *indiquées à l'annexe 2* sont basées sur les dépenses totales relatives aux médias avant frais de gestion, multipliées par le pourcentage de terminaux situés au Nunavut.

Selon le nombre de terminaux	144 092	10,65	15 346
------------------------------	---------	-------	--------

**NOTE 13 INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers consistent en disponibilités, en sommes dues à des parties liées ou à recouvrer des parties liées, des dettes fournisseurs et des charges à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est exposée à aucun risque important lié aux intérêts, à la devise ou au crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est une approximation de leur valeur comptable, sauf indication contraire.



**OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT CALCUL  
DES MONTANTS DU BILAN DES OPÉRATIONS**

**Annexe 1**

(« total brut » tiré des documents financiers de l'Office des loteries des Territoires du Nord-Ouest)  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Montant brut Loterie des T.N.-O. \$	Pourcentage du Nunavut %	<b>Montant Nunavut \$</b>
<b>RECETTES</b>			
Recettes nettes des loteries ( <i>annexe 3</i> )	6 068 759	15,3	<b>801 290</b>
Recettes nettes des loteries	6 068 759		<b>801 290</b>
<b>Autres recettes</b>			
Intérêts	1 000		<b>1 511</b>
Recettes totales	6 069 759		<b>802 801</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Vérification et comptabilité	5 500		<b>6 563</b>
Assurances ( <i>note 8</i> )			<b>248</b>
Frais de gestion	14 500		
Poste et fret	12 000		<b>13 456</b>
Formation et perfectionnement professionnel	3 000		
Honoraires professionnels — autres	500		
Réparations et entretien	500		
Salaires et avantages sociaux	72 000		<b>(376)</b>
Déplacements	500		
Frais généraux ( <i>Note 10</i> )			<b>156 582</b>
	108 500		<b>176 473</b>
Excédent (ou insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	5 961 259		<b>626 328</b>

OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT  
 TABLEAU DES RECETTES NETTES DES LOTERIES  
 (voir le calcul des montants réels à l'annexe 3)  
 pour l'exercice clos le 31 mars 2016

Annexe 2

	Budget de 2016 (non vérifié) \$	Résultats réels de 2016 \$	Résultats réels de 2015 \$
<b>RECETTES</b>			
Ventes de billets de loterie	2 412 31	2 988 013	1 930 361
<b>Dépenses directes</b>			
Billets gratuits	106 65	122 937	99 432
Prix	1 248 459	1 689 198	984 734
Commissions des détaillants	133 89	169 894	105 033
Impression des billets	3164	59 113	28 211
	1 520 644	2 041 142	1 217 410
Recettes nettes des ventes de billets	891 670	946 871	712 951
Intérêts et autres recettes	4 185	3 750	2 350
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>895 85</b>	<b>950 621</b>	<b>715 301</b>
<b>DÉPENSES DU SIÈGE SOCIAL</b>			
Amortissement	9 600	8 967	10 893
Communications	28 000	25 716	26 398
Frais relatifs aux locaux	3 290	3 517	2 528
Publication des tirages et des numéros gagnants	800	665	577
Perfectionnement des employés	750	640	483
Équipement	5 000	5 180	4 873
Fret et transport de produits	500	462	374
Taxe sur les produits et services	11 50	13 725	9 400
Frais relatifs au programme d'ILC	2 100	1 781	1 727
Frais de banque et d'assurance	300	263	244
Médias et publicité	14 000	15 346	13 454
Imputation des coûts indirects		(45)	(31)
Paieement au gouvernement du Canada	23 000	25 614	19 647
Exposés, publications et autres	350	565	503
Honoraires	7 400	7 551	5 713
Promotion	2 300	1 653	727
Salaires et avantages sociaux	31 500	37 103	27 505
Fournitures	400	336	265
Déplacements	450	292	332
	141 240	149 331	125 612
<b>Excédent (ou insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses</b>	<b>754 615</b>	<b>801 290</b>	<b>589 689</b>

**OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT**  
**CALCUL DES MONTANTS**  
**DU TABLEAU DES RECETTES NETTES DES LOTERIES**  
(montants tirés des états financiers de la Société de la loterie de l'Ouest du Canada)  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

Annexe 3

	Note	Total réel	Pourcentage Nunavut	Montant pour le Nunavut
	no	\$	%	\$
<b>RECETTES</b>				
Ventes de billets de loterie	4	<b>19 529 499</b>	15,3	2 988 013
<b>Dépenses directes</b>				
Billets gratuits	4	<b>1 175 379</b>		122 937
Prix	4	<b>9 975 724</b>		1 689 198
Commissions des détaillants	4	<b>1 064 123</b>		169 894
Impression des billets	4	<b>246 845</b>		59 113
		<b>12 462 071</b>		2 041 142
<b>Recettes nettes des ventes de billets</b>		<b>7 067 428</b>		946 871
Intérêts et autres recettes	4	<b>24 513</b>	15,3	3 750
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	4	<b>7 091 941</b>	15,3	950 621
<b>DÉPENSES DU SIÈGE SOCIAL</b>				
Amortissement	9	<b>69 106</b>		8 967
Communications	7	<b>160 956</b>		25 716
Frais relatifs aux locaux	4	<b>22 986</b>	15,3	3 517
Publication des tirages et des numéros gagnants	4	<b>4 349</b>	15,3	665
Perfectionnement des employés	4	<b>4 181</b>	15,3	640
Équipement	4	<b>33 854</b>	15,3	5 180
Location de locaux et d'équipements			15,3	
Fret et transport de produits	4	<b>3 017</b>	15,3	462
Taxe sur les produits et services	4	<b>89 703</b>	15,3	13 725
Dépenses I.L.C.	4	<b>11 640</b>	15,3	1 781
Frais de banque et d'assurance	4	<b>1 717</b>	15,3	263
Médias et publicité	12	<b>144 092</b>	10,7	15 346
Imputation de coûts indirects	4	<b>(292)</b>	15,3	(45)
Paiement au gouvernement du Canada	4	<b>167 410</b>	15,3	25 614
Documents de présentation, publications et autres	4	<b>3 696</b>	15,3	565
Honoraires	4	<b>49 354</b>	15,3	7 551
Promotion	4	<b>10 804</b>	15,3	1 653
Salaires et avantages sociaux	4	<b>242 506</b>	15,3	37 103
Fournitures	4	<b>2 197</b>	15,3	336
Déplacements	4	<b>1 906</b>	15,3	292
		<b>1 023 182</b>		149 331
Excédent (ou insuffisance) des recettes par rapport aux		<b>6 068 759</b>		801 290

OFFICE DES LOTERIES DU NUNAVUT  
 HISTORIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES POURCENTAGES  
 MENSUELS  
 pour l'exercice clos le 31 mars 2016

Annexe 4

	Chiffre d'affaires net			Pourcentage mensuel		Montant brut cumulatif			Pourcentage cumulatif	
	Est \$	Ouest \$	TOTAL \$	Est Db	Ouest Db	Est \$	Ouest \$	TOTAL \$	Est Db	Ouest %
30 avril 2015	176 936	1 097 301	1 274 237	13,9 %	86,1 %	176 936	1 097 301	1 274 237	13,9 %	86,1 %
31 mai 2015	223 855	1 357 292	1 581 147	14,2 %	85,8 %	400 791	2 454 593	2 855 384	14,0 %	86,0 %
30 juin 2015	212 977	1 240 509	1 453 486	14,7 %	85,3 %	613 768	3 695 102	4 308 870	14,2 %	85,8 %
31 juillet 2015	210 622	1 306 244	1 516 866	13,9 %	86,1 %	824 390	5 001 346	5 825 736	14,2 %	85,8 %
31 août 2015	180 609	1 064 147	1 244 756	14,5 %	85,5 %	1 004 999	6 065 493	7 070 492	14,2 %	85,8 %
30 septembre 2015	256 869	1 276 261	1 533 130	16,8 %	83,2 %	1 261 868	7 341 754	8 603 622	14,7 %	85,3 %
31 octobre 2015	283 085	1 396 432	1 679 517	16,9 %	83,1 %	1 544 953	8 738 186	10 283 139	15,0 %	85,0 %
30 novembre 2015	240 095	1 178 884	1 418 979	16,9 %	83,1 %	1 785 048	9 917 070	11 702 118	15,3 %	84,7 %
31 décembre 2015	277 601	1 527 673	1 805 274	15,4 %	84,6 %	2 062 649	11 444 743	13 507 392	15,3 %	84,7 %
31 janvier 2016	240 557	1 268 158	1 508 715	15,9 %	84,1 %	2 303 206	12 712 901	15 016 107	15,3 %	84,7 %
29 février 2016	221 278	1 191 300	1 412 578	15,7 %	84,3 %	2 524 484	13 904 201	16 428 685	15,4 %	84,6 %
31 mars 2016	236 737	1 357 054	1 593 791	14,9 %	85,1 %	<b>2 761 221</b>	<b>15 261 255</b>	18 022 476	<b>15,3 %</b>	<b>84,7 %</b>
	<b>2 761 221</b>	<b>15 261 255</b>	<b>18 022 476</b>							

---